

cessaire est prélevé, non pas sous forme de contributions à l'égard de la pension, mais sous forme de taxes. L'impôt spécial sur le revenu de 2 p. 100, ainsi que la taxe de vente de 2 p. 100, en font un régime à participation. En fin de compte, le vieillard pensionné ne reçoit que les contributions qu'il a versées, plus peut-être une contribution additionnelle versée par le gouvernement fédéral, afin d'assurer la solidité de la caisse du point de vue actuariel. Mais on peut le considérer comme un régime à participation. Je pense que nous avons raison de plaider la cause de ceux qui sont incapables de vivre ici et doivent aller dans un autre pays. Nous estimons que ceux qui touchaient la pension de vieillesse devraient continuer de la recevoir.

Je ne vois pas ce que je pourrais dire de plus, mais je continuerai à lutter en ce sens. Je ne vois aucune bonne raison de s'y opposer, mais si le ministre en a une, je l'écouterai volontiers; si la raison est bonne, je l'accepterai.

J'ai beaucoup étudié cette question dans tous les sens et je ne puis absolument pas comprendre pourquoi on ne pourrait agir de cette façon. Cela ne coûterait certainement pas aussi cher que certaines gens se l'imaginent. Quelques pensionnés ne peuvent certes pas dépenser énormément d'argent hors du pays. Il se peut que certains d'entre eux habitent chez des parents. Un pensionné peut aller vivre chez son fils afin d'être un peu plus à l'aise. Cependant, si ce fils habite hors du Canada, c'est impossible. J'espère que le ministre étudiera cette question et en viendra à une décision favorable car je ne vois pas pourquoi on n'accepterait pas ma proposition.

Du point de vue financier, c'est bien peu de chose. Si le ministre possède des chiffres indiquant quelle somme le ministère épargne en insistant pour que les pensionnés demeurent au Canada, je lui serais reconnaissant de me les communiquer. Cette somme ne saurait être élevée; c'est assurément une bagatelle comparativement à la somme de 367 millions que nous payons. Je reviendrai à la charge tant qu'on n'aura pas pris des mesures à ce sujet.

M. Quelch: Je voudrais dire quelques mots à l'appui des observations de l'honorable député de Macleod. Je ne songe pas à ceux qui veulent aller vivre à l'étranger en permanence. Soit dit en passant, je ne sais si le ministre fait ces signes à propos de mon discours pour me retenir.

L'hon. M. Martin: Non, j'envoie simplement un billet doux à l'Orateur suppléant.

M. Quelch: Je disais que je ne parle pas de ceux qui veulent aller vivre ailleurs en permanence. Je songe à ceux qui sont atteints,

mettons d'arthrite, de rhumatisme ou d'asthme et qu'un séjour dans le Sud soulage énormément pendant quelques mois, l'hiver. S'ils habitent l'est du pays, ils peuvent se rendre en Floride ou s'ils habitent l'Ouest, en Californie. Ils peuvent s'y rendre en automobile; une fois installés là-bas, leurs frais de subsistance ne sont pas plus élevés qu'au Canada. De fait, le coût de la vie est moins élevé, je crois, en Floride ou en Californie qu'en Ontario; il s'agit de se rendre là-bas. Pour trouver à se loger dans des conditions abordables, il se peut qu'on prenne une remorque ou bien qu'on loue un appartement pas cher en arrivant.

Ces malades en tirent d'énormes avantages. J'ai vu en Floride des personnes atteintes de rhumatismes tellement aiguës qu'il fallait les transporter jusqu'à la mer et qui, six mois plus tard, pouvaient marcher. On les transporte jusqu'à la mer et elles se meuvent dans les vagues. Cela les aide à remuer leurs jambes et, un ou deux mois plus tard, leur santé est bien meilleure qu'elle ne l'était.

Et il ne s'agit pas seulement ici de rhumatisants ou d'arthritiques, mais de certaines personnes plus âgées, qui commencent à sentir une certaine raideur dans les articulations. Moi-même d'ailleurs, après être resté dans ce climat-ci et être resté assis sur ces banquettes aussi longtemps, j'aimerais bien aller là-bas profiter de la mer.

L'hon. M. Martin: Nous finirons par vous rejoindre si vous ne vous dépêchez pas.

M. Quelch: Nous serons tous là, si nous siégeons assez longtemps. Pourquoi punir ces gens en les privant de leur pension. L'honorable député de Macleod rappelait qu'ils y contribuent.

L'hon. M. Martin: J'ai écouté ces deux discours complets, détaillés et fort intéressants. Je les étudierai soigneusement.

Mr. Knight: Le ministre me permettra de lui poser deux questions bien précises auxquelles je désire qu'il réponde, même s'il a l'air pressé.

L'hon. M. Martin: Non.

M. Knight: Sans aucun doute, un changement de milieu a souvent d'heureux effets dans le traitement du rhumatisme et de l'asthme. Je ne vois pas pourquoi un vieillard qui souffre d'asthme dans un certain climat et dont l'état s'améliorerait ou se rétablirait sous un autre climat se voit refuser la permission de quitter le pays.

Cette thèse est beaucoup mieux fondée aujourd'hui, parce que dans le passé, lorsque les pensions n'étaient versées qu'aux personnes à revenu modique, il était à peu près